



Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023

BIHOREL

Ville de Bihorel

Conseil municipal du 09/02/2023

Le ROB « Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales »



Les éléments de ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Municipal et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du budget primitif.

Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Le DOB doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce dernier permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information à destination des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les grandes orientations budgétaires, les projets envisagés sur les exercices à venir (engagements pluriannuels), l'évolution du taux de fiscalité locale, le niveau des subventions aux associations ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne mais public. Il doit être approuvé par le conseil municipal et transmis au contrôle de légalité en préfecture.

Ce débat est l'occasion pour le Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif même au-delà pour certains programmes lourds (financièrement ou qui durent dans le temps). Il s'agit également d'un moment privilégié pour faire un point à un moment donné sur les évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le vote du budget primitif de la ville de Bihorel est programmé à la séance du 23 mars 2023.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et à la suite du débat du conseil municipal. Ce dernier tiendra compte du contexte économique national et des orientations connues de la loi de Finances pour 2023 ainsi que de la situation financière locale.

Dans un souci de meilleure compréhension, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

- Le contexte général (international, national, collectivité et PLF 2023) (I),
- L'analyse financière rétrospective et principaux ratios de 2019 à 2022 (II),
- Les orientations budgétaires de l'exercice 2023 (III),

Table des matières

Préambule :	3
I. Le contexte général : international, national et PLF 2023	5
A. Le contexte international et national	5
1. International : le prix de la guerre.....	5
2. National	5
3. Impact sur les collectivités en 2023 :	6
B. Les principales dispositions de la Loi de Finances 2023	6
II. Analyse financière rétrospective et principaux ratios de 2020 à 2022	8
A. Analyse financière rétrospective fonctionnement CA 2020-2022	8
1. Evolution des recettes de fonctionnement sur les 3 derniers exercices	8
2. Evolution des dépenses de fonctionnement sur les 3 derniers exercices	15
3. Principaux ratios et indicateurs financiers et budgétaires 2020-2022.....	22
4. La dette.....	24
B. Analyse rétrospective en investissement de 2020 à 2022	27
1. Les recettes d'investissement	27
2. Les dépenses d'investissement	28
III. Les orientations budgétaires 2023.....	30
A. La section de fonctionnement	30
1. Des recettes impactées	30
2. Des dépenses à stabiliser	32
B. La section d'investissement	34
1. Les recettes d'investissement	34
2. Les dépenses d'investissement	35
CONCLUSION	36

I. Le contexte général : international, national et PLF 2023

Après la crise sanitaire du COVID-19, la croissance aurait dû repartir de manière très rapide. Mais la guerre en Ukraine qui a commencé en février 2022 crée une forte incertitude et une instabilité mondiale sur le prix de l'énergie et de certaines matières premières. En effet, les prix des fluides et autres matières connaissent une flambée historique.

A. Le contexte international et national

L'année 2022 est évidemment marquée par la guerre en Ukraine et par la révision de croissance à la baisse avec la flambée des prix de l'énergie et des matières premières.

1. International : le prix de la guerre

L'Union Européenne est impactée par la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Comme la Russie et l'Ukraine sont de grands exportateurs de matières premières, la guerre fait flamber les prix de l'énergie et des produits alimentaires, renchérissant le coût de la vie.

Selon l'OCDE, la croissance mondiale s'établissait à 5,9% en 2021 et à 3,1% en 2022 et la prévision de croissance mondiale au titre de 2023 s'établirait à 2,2%.

Les projections pour 2023 situent actuellement l'inflation à près de 6,6% dans les pays de l'OCDE. L'inflation, élevée partout dans le monde, érode le revenu disponible réel des ménages et leur niveau de vie, et pèse en conséquence sur la consommation mondiale. L'incertitude pèse sur l'investissement des entreprises et menace d'affaiblir l'offre pendant plusieurs années. Par ailleurs, la politique « zéro COVID » de la Chine continue d'assombrir les perspectives mondiales, freinant la croissance du pays et perturbant les chaînes d'approvisionnement et ayant pour conséquence une flambée des prix des matières premières.

La guerre a montré à quel point sécurité énergétique et l'atténuation du changement climatique sont inextricablement liées. Les mesures prises dans l'urgence pour parer à une possible crise énergétique se sont muées en course vers d'autres sources de combustibles fossiles.

2. National

D'après l'OCDE, la croissance française du PIB réel devrait être de 2,6% en 2022, de 0,6% en 2023 et de 1,2% en 2024.

L'inflation, quant à elle, atteindrait 5,9% en 2022 et pourrait atteindre 5,7% en 2023 et 2,7% en 2024, réduisant le pouvoir d'achat des ménages et la croissance de la consommation.

Le Gouvernement table quant à lui sur une croissance française de 1% pour 2023 et sur une inflation de 4,2% pour l'année 2023.

Une revalorisation de 7,1% des bases fiscales est adoptée pour l'année 2023.

3. Impact sur les collectivités en 2023 :

L'augmentation du coût des matières premières, les pénuries et la raréfaction de certains matériaux et matières premières ont pour conséquence de faire exploser les prix et donc l'inflation.

Les collectivités devront assumer ce surcoût qu'il conviendra de prendre en compte dans nos orientations budgétaires.

La demande en matériaux de construction est devenue supérieure à l'offre. Les matériaux viennent à manquer et les prix augmentent. Cette augmentation de tarif va se répercuter sur les réponses aux marchés publics des collectivités aussi bien sur la section de fonctionnement que sur celle d'investissement.

B. Les principales dispositions de la Loi de Finances 2023

Le projet de Loi de Finances pour 2023 a été présenté en conseil des ministres du 26 septembre 2022 et adopté le 30 décembre 2022.

Le projet de loi de finances pour 2023 entend protéger les ménages, les entreprises et les collectivités locales en poursuivant et instaurant plusieurs dispositifs d'aides afin de faire face à la flambée des dépenses énergétiques.

Le PLF 2023 prévoit :

- **d'agir sur le pouvoir d'achat des ménages :**

- La prolongation du bouclier tarifaire énergétique pour les ménages jusqu'en 2023 (hausse des prix contenue à 15% (contre 4% en 2022) pour le gaz et l'électricité, alors que la hausse aurait dépassé les 100% sans ce bouclier) ;
- Une indemnité carburant pour les travailleurs les plus modestes (versés à 10 millions de français) ;
- La protection du revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent. Le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation ;
- La suppression définitive de la taxe d'habitation pour tous les ménages sur leurs résidences principales.

- **d'agir pour l'emploi et les entreprises**

- Mise en place d'une mesure d'aide à l'embauche d'alternants avec comme objectif de parvenir au plein emploi en totalisant l'embauche d'un million d'alternant d'ici à 2027, coût de cette mesure : 3,5 milliards d'euros ;

-
- Assurer le maintien en emploi des salariés via un soutien financier de la formation des demandeurs d'emploi de longue durée ;
 - Une aide spécifique de 3 milliards d'euros à destination des entreprises pour leur permettre de faire face à la flambée des prix de l'énergie.
- **d'agir pour la transition écologique**
 - Effort de rénovation énergétique des logements privés se poursuit (+2,5 milliards d'euros) ;
 - Le verdissement du parc automobile est également soutenu à hauteur de 1,3 milliard d'euros ;
 - La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 sera financée à hauteur de 150 millions d'euros.
- **les finances des collectivités locales :**
 - Suppression de la CVAE pour toutes les collectivités et pour celles qui en percevaient, elles seront compensées à l'euro près ;
 - Mise en place d'un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé « fonds vert », doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds de soutien vise la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...) ;
 - Dans le cadre du second plan covoiturage de l'Etat, 50 millions d'euros du fonds vert sont versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage ;
 - La Dotation Globale de Fonctionnement baissera pour les départements alors qu'elle va augmenter de 320 millions d'euros pour les communes et les intercommunalités / DSU et DSR : +200 millions et +90 millions ;
 - Un renforcement de la péréquation avec notamment : l'augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et l'augmentation de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) à hauteur de 95 M€ chacune. Il est fondamental de rappeler que ces hausses sont financées par les collectivités elles-mêmes. La croissance de la DSU et de la DSR est possible seulement parce qu'il existe un écrêtement de la dotation forfaitaire d'une majorité de communes ;
 - Une hausse des bases fiscales de 7,1% permettra aux collectivités de voir augmenter leurs recettes de fonctionnement sans augmenter les taux locaux.

II. Analyse financière rétrospective et principaux ratios de 2020 à 2022

Afin d'éclairer le débat d'orientations budgétaires 2023, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au vu d'une rétrospective de l'exécution des 3 derniers exercices (2020 à 2022).

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en section de fonctionnement (charges d'exploitation) qu'en matière de patrimoine (investissement).

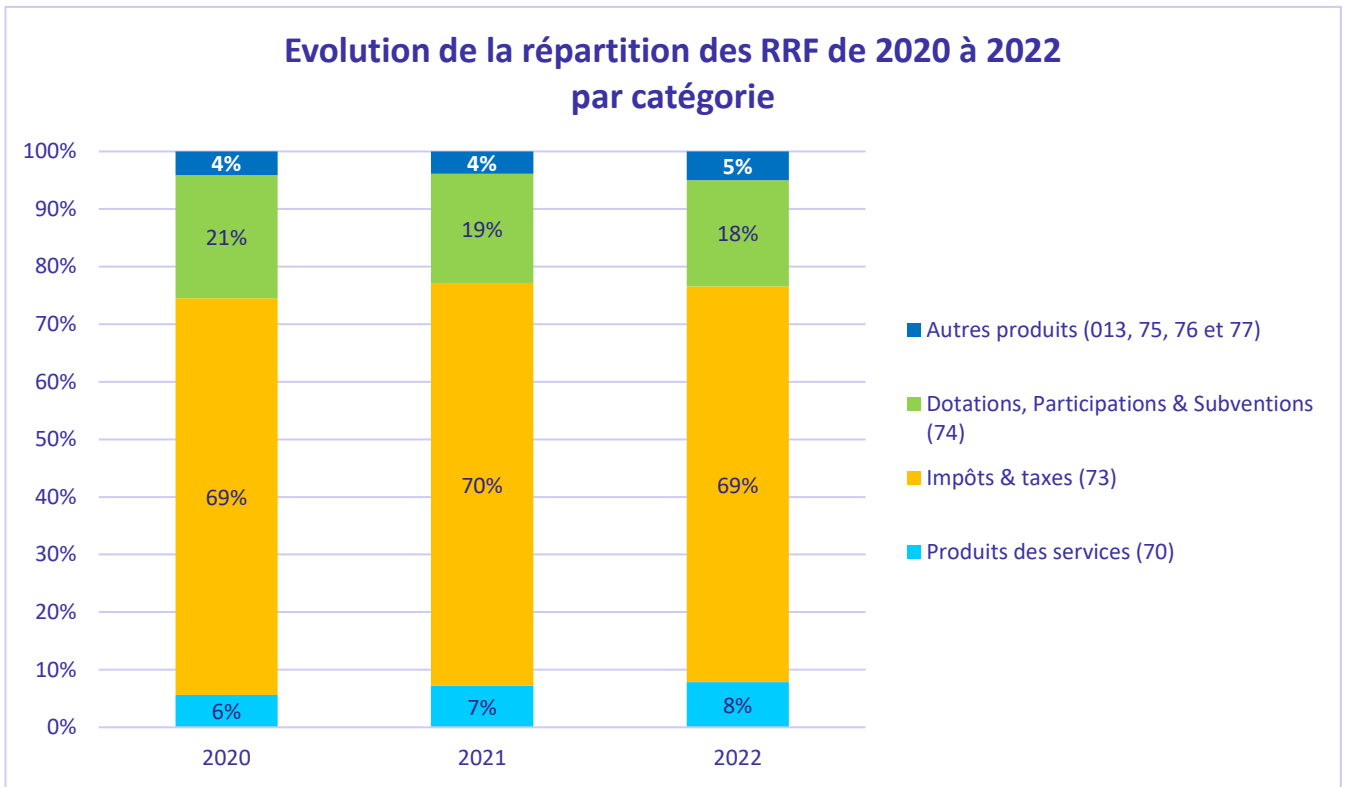
Cette rétrospective s'appuie sur des données comparées provenant de la Direction Générale des Collectivités Locales et de notre compte administratif projeté pour celui de 2022.

A. Analyse financière rétrospective fonctionnement CA 2020-2022

1. Evolution des recettes de fonctionnement sur les 3 derniers exercices

Recettes de fonctionnement de 2020 à 2022 (CA 2022 projeté)			
Types de dépenses	2020	2021	2022*
Atténuation de charges (013)	135 336	166 307	136 897
Produits des services (70)	544 497	677 053	788 245
Impôts & taxes (73)	6 652 242	6 567 920	6 928 181
Dotations, Participations & Subventions (74)	2 067 688	1 779 596	1 858 836
Revenus des immeubles (75)	63 979	67 356	79 186
Produits financiers (76)	21 087	17 143	13 379
Produits exceptionnel (77)	175 074	115 954	274 777
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS 002	9 659 903	9 391 329	10 079 501
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (002)	789 488	1 120 205	559 782
+ Opérations d'ordre (042 et 043)	655	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	655	-	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 450 046	10 511 534	10 639 283

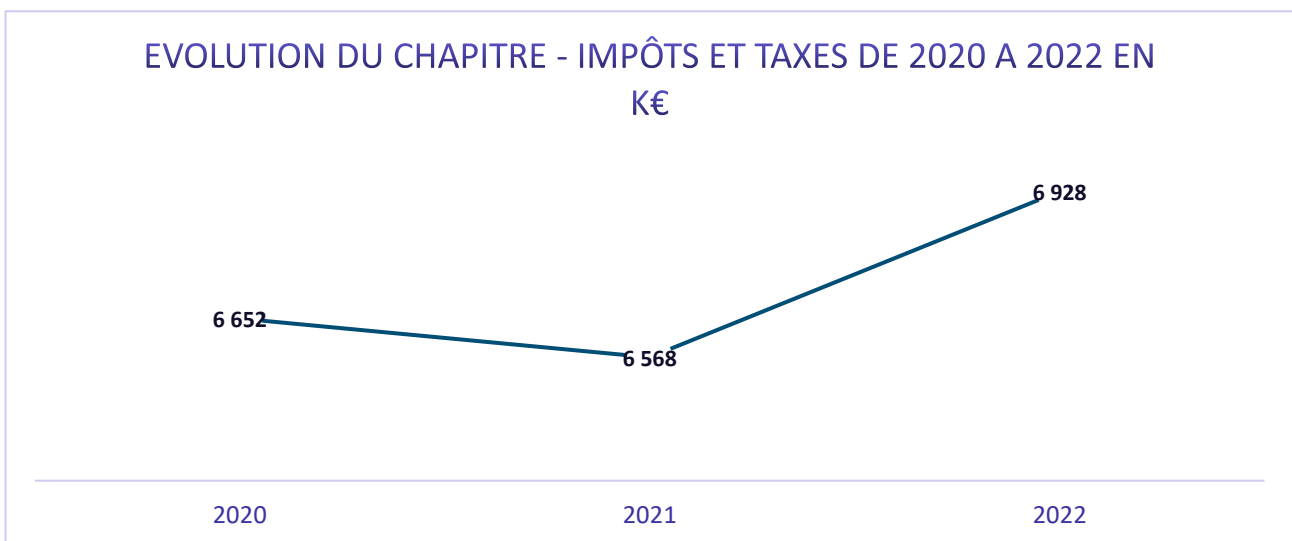
* CA 2022 projeté arrêté au 18/01/2022 – avant prise en compte des écritures de cession par la trésorerie



a) Impôts et taxes

Le poste des impôts et taxes constitue la principale source de financement de la section de fonctionnement de la Ville puisqu'elle atteint plus des 2/3 des recettes réelles de fonctionnement et elle se rapproche des ¾ puisqu'elle atteint 70% en 2022. Cette ressource oscille entre 69 et 70% des recettes réelles de fonctionnement entre 2020 et 2022.

Variation des impôts et taxes de 2020 à 2022 :



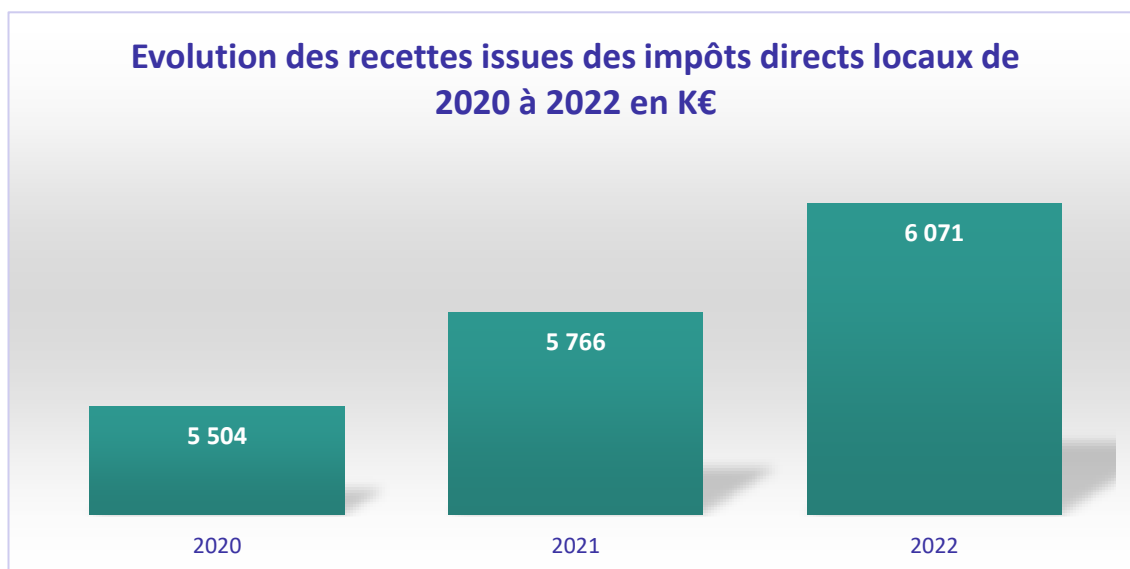
Les impôts et taxes regroupent :

- Les impôts directs locaux,
- La fiscalité reversée : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole,
- La fiscalité reversée : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) versé par l'Etat,
- Les droits de mutation,
- Les autres taxes (les droits de place, les taxes d'électricité et TLPE).

Evolution des lignes des impôts et taxes exprimés en K € regroupées par grandes masses de 2020 à 2022					
Libellé compte	2020	2021	2022	Evolution en K€ 2022/2021	Evolution en % 2022/2021
Impôts directs locaux	5 504	5 766	6 071	305	5%
Charges de péréquation DSC	412	112	148	36	32%
Charges de péréquation FPIC	146	145	210	65	45%
Droits de mutations ou publicité foncière	454	380	353	-27	-7%
Autres taxes (Dt de place, Taxe électricité et TLPE, autres taxes)	137	165	147	-18	-11%
Total impôts et taxes (73)	6 652	6 568	6 928	360	6%

• **L'évolution des impôts locaux (compte 73111)**

Les recettes liées aux impôts directs locaux augmentent de manière continue depuis plusieurs années comme le montre le graphique ci-après.



Entre 2020 et 2022, le montant des impôts locaux a augmenté de 5%.

Cette hausse s'explique par deux éléments :

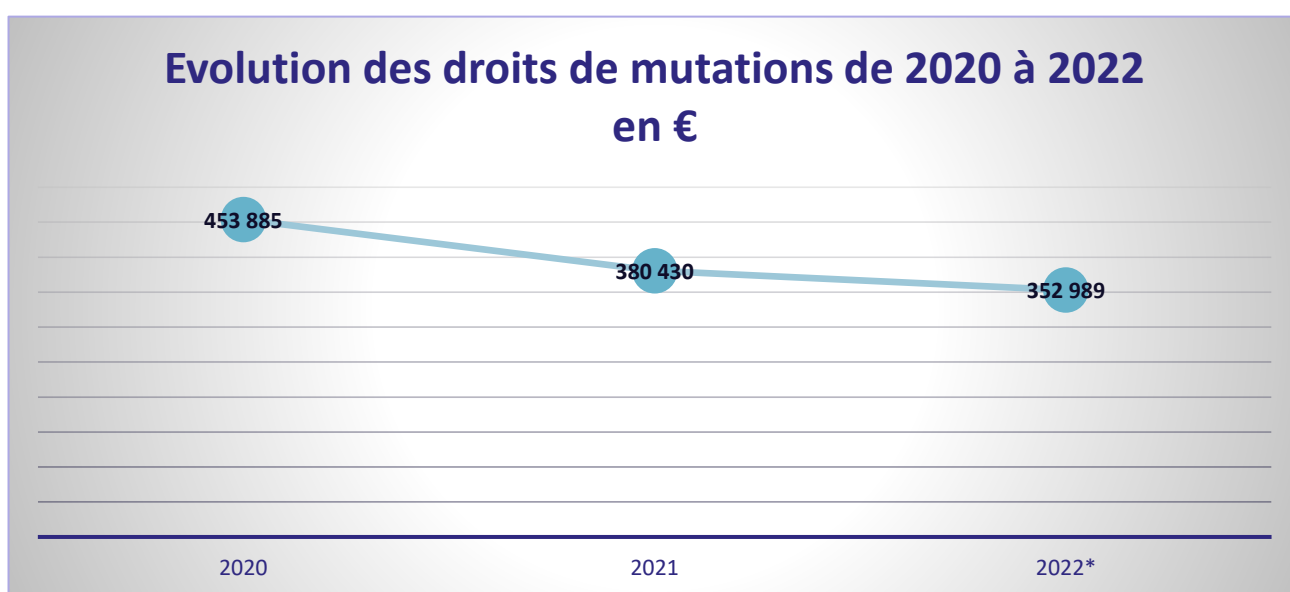
- L'augmentation des bases calculée par une formule de revalorisation annuelle par l'Etat (INSEE),
- L'accroissement de l'assiette fiscale dû à la construction de nouveaux logements sur la ville.

- **Diminution de la fiscalité reversée et en particulier de la dotation de solidarité communautaire**

En revanche, il est à noter cette année une stabilisation de la dotation de solidarité communautaire alors que dans le même temps le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales diminue fortement (-29% par rapport à 2020).

- **L'évolution des droits de mutation**

Le second levier dont dispose la ville ces dernières années est constitué par les droits de mutation. Pour 2022, nous allons tabler sur un montant prudent de 340 K€.



La ville de Bihorel observe un fort dynamisme des droits de mutation ces 3 dernières années. Cependant, il est difficile de prévoir le montant précis car nous percevons les droits de mutation au fil de l'eau en fonction des nouvelles arrivées sur la ville, ce qui traduit une forte attractivité de la commune grâce aux différents programmes de constructions de logements collectifs qui sont en cours ces dernières années.

b) Dotations, Participations et Subventions (chapitre 74)

Les dotations et participations représentent la seconde source de financement de la section de financement puisque ces recettes représentent 21% des recettes réelles de fonctionnement.

Parmi ces dotations, la principale est la Dotation Globale de Fonctionnement, aussi appelée DGF, puisqu'à elle seule, elle représente 66 % des recettes de dotations pour 2022.

- **La DGF et ses composantes**

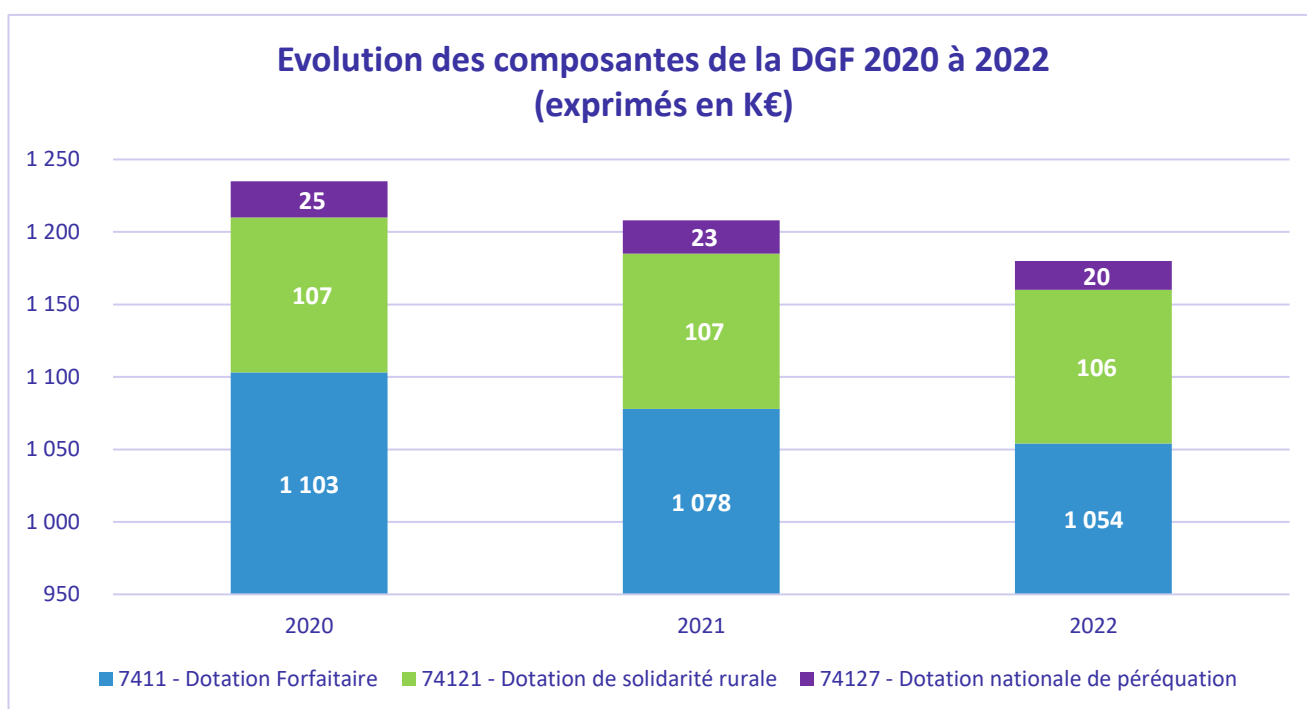
La DGF est une dotation versée par l'Etat en fonction de critères comme la population.

Elle se compose de trois éléments distincts :

- La dotation forfaitaire aussi appelée DF (7411)
- La dotation de solidarité rurale aussi appelée DSR (74121)
- Et la dotation nationale de péréquation aussi appelée DNP (74127)

Niveau de DGF (exprimé en €) de 2020 à 2022 :

Exercice	2020	2021	2022*	Evolution 2022/2021 en €
7411 - Dotation Forfaitaire	1 102 735	1 077 582	1 054 246	-23 336
74121 - Dotation de solidarité rurale	107 266	107 469	105 911	-1 558
74127 - Dotation nationale de péréquation	25 046	22 541	20 287	-2 254
Dotation Globale de fonctionnement	1 235 047	1 207 592	1 180 444	-27 148



La DGF, qui avait diminué de manière très importante ces dernières années, semble à présent se stabiliser même si elle continue à diminuer sur la période 2020/2022.

Sur les 8 **dernières années**, la perte de DGF cumulée par rapport à l'année référence 2014 représente 3 683 877 €.

Pertes cumulées de DGF par rapport au niveau de DGF de 2014 (exprimées en €)	Dotation forfaitaire Perte par rapport à 2014	DSR	DNP	Pertes cumulées DGF
2015	-179 665	4 572	-14 629	-189 722
2016	-386 402	13 354	-17 372	-390 420
2017	-485 067	22 841	-19 841	-482 067
2018	-510 994	32 935	-19 170	-497 229
2019	-523 977	34 138	-18 822	-508 661
2020	-530 884	36 659	-17 015	-511 240
2021	-556 037	36 862	-19 520	-538 695
2022	-579 373	35 304	-21 774	- 565 843
Total de perte	-3 752 399	216 665	- 148 143	-3 683 877

La DGF constitue une part non négligeable des recettes. Bien que la ville ait constaté une baisse significative depuis 2014, il semble que son montant se stabilise depuis environ 2 ans.

Outre la DGF, la seconde source de financement provient des participations et des versements de la CAF pour la crèche, le périscolaire et l'extrascolaire.

c) Les produits des services et du domaine

Les produits des services arrivent en 3^{ème} position derrière les impôts locaux et la DGF, ils représentent environ 6% à 7% des recettes réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous (montants exprimés en €) présente l'évolution des redevances sur les 3 dernières années :

Evolution des recettes du produit des services	2020	2021	2022*
Redevances usagers (crèche, jeunesse, anciens)	437 729	616 250	635 306
Autres redevances	106 867	60 803	152 939
TOTAL produits des services	544 597	677 053	788 245

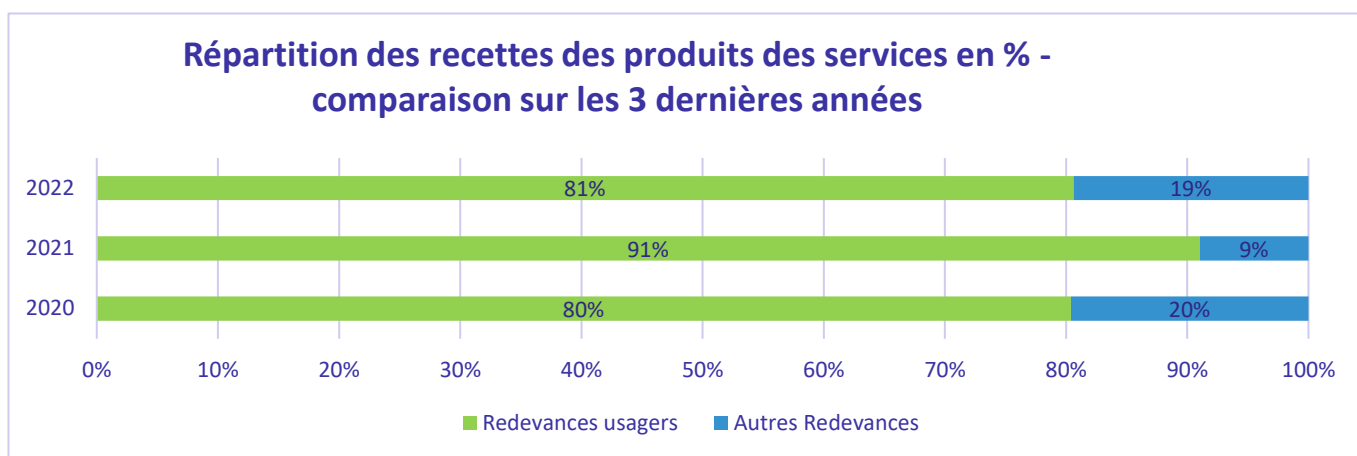
Les produits des services sont majoritairement constitués des redevances des usagers :

- Petite enfance : facturation des crèches ;
- Jeunesse : facturation de la restauration scolaire, périscolaire et accueils de loisirs ;
- Anciens : facturation du banquet et de la sortie des anciens.

Ces dernières représentent 80% des recettes totales des produits des services au titre de 2022.

Il est à noter que les recettes des usagers ont diminué en 2020 puisque de nombreux services ont été mis à l'arrêt ou stoppés pendant les confinements liés au COVID-19. Cependant, ces recettes retrouvent leur niveau d'avant l'épidémie de COVID en 2021 et 2022. Le niveau des recettes des usagers retrouve quasiment son niveau de 2019 (soit avant la crise).

Les redevances des usagers constituent la principale composante des produits des services.



d) Les autres recettes

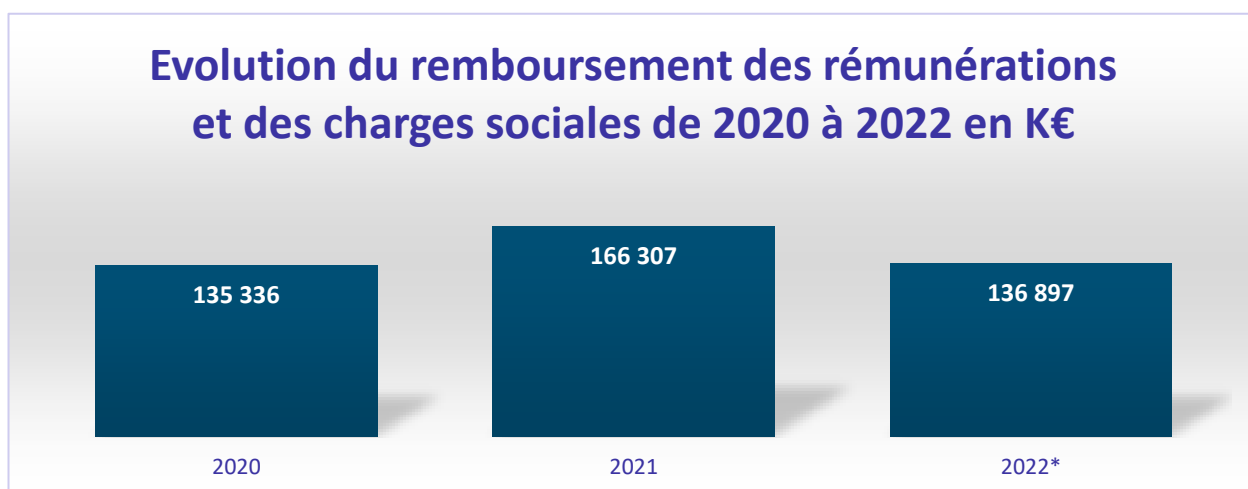
- **Les revenus des immeubles (chapitre 75)**

Ces recettes représentent 1% des recettes réelles de fonctionnement.

Il est à noter que les revenus des immeubles ont augmenté puisque la ville a recommencé à louer ses salles municipales. Les loyers des biens communaux ont été réévalués.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Les atténuations de charges correspondent à des recettes de remboursement de salaires versées par l'assurance statutaire Gras Savoye pour les agents titulaires ou non titulaires qui travaillent plus de 28h par semaine et par la CPAM pour les agents non titulaires dont la quotité hebdomadaire de travail est inférieure à 28 heures. Ces remboursements interviennent de la part de l'assurance statutaire pour compenser les arrêts maladies pour accident de travail, longue maladie...



Le graphique précédent met en évidence l'augmentation des recettes liées aux absences des agents. Cela signifie que les absences sont moins nombreuses, ce qui génère moins d'indemnités de la part de l'assurance statutaire et de la CPAM.

Ces recettes viennent en déduction du total des charges de personnel pour obtenir les charges nettes, ainsi les dépenses de personnel s'élèveraient à 4 897 927€.

2. Evolution des dépenses de fonctionnement sur les 3 derniers exercices

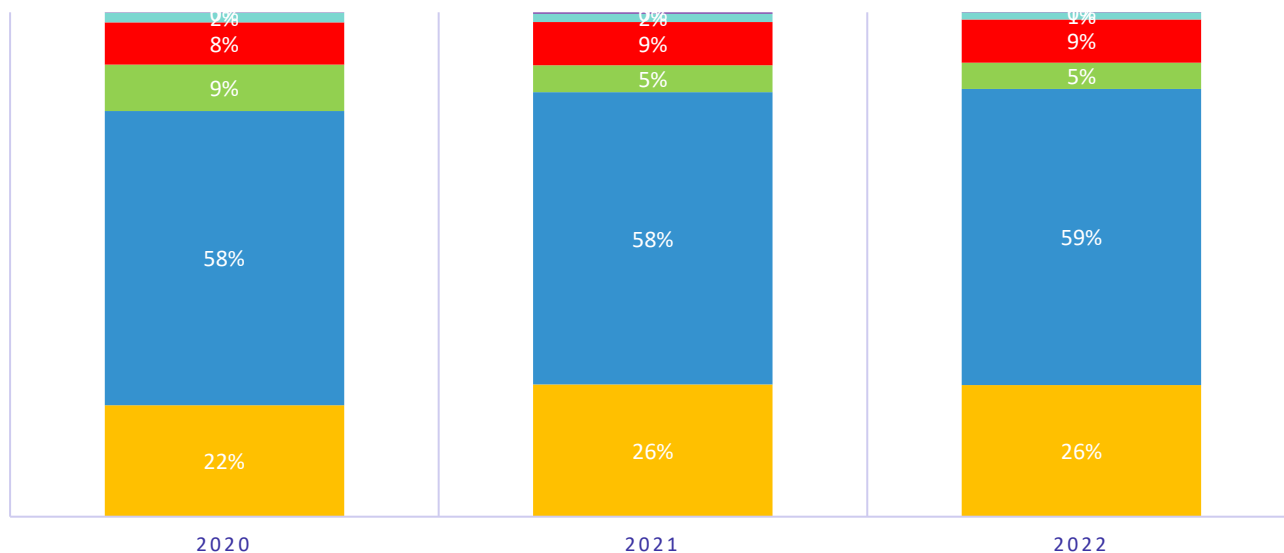
Ce tableau présente les dépenses (réelles et d'ordre) de fonctionnement réparties par grands chapitres.

Dépenses de fonctionnement de 2020 à 2022 (CA 2022 projeté)			
Types de dépense	2020	2021	2022*
Charges à caractère général (011)	1 820 813	2 215 772	2 241 566
Charges de personnel (012)	4 809 777	4 899 009	5 034 824
Atténuation de produits (chapitre 014)	760 431	449 988	448 582
Autres charges de gestion courante (65)	688 135	725 327	734 730
Charges financières (66)	159 141	138 885	122 157
Charges exceptionnelles (67)	5 364	24 514	1 528
Provisions (68)	-	-	4 212
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 243 661	8 453 495	8 587 599
+ Opérations d'ordre (042 et 043)	227 377	230 490	479 378
TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	227 377	230 490	479 378
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 471 038	8 683 985	9 066 977

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges de personnel qui représentent le 1^{er} poste de dépense avec près de 60% des dépenses réelles de fonctionnement, viennent ensuite les charges à caractère général de 22 à 26%, soit environ 1/4 des dépenses, 9% pour les autres charges de gestion courante et 5% pour les atténuations de produits (fiscalité reversée).

EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DRF DE 2020 À 2022 EN %

■ Charges à caractère général (011) ■ Charges de personnel (012)
■ Atténuation de produits (chapitre 014) ■ Autres charges de gestion courante (65)
■ Charges financières (66) ■ Charges exceptionnelles (67)



a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses à caractère général constituent le second poste de dépenses puisqu'il représente environ 25% soit ¼ des dépenses réelles de fonctionnement.

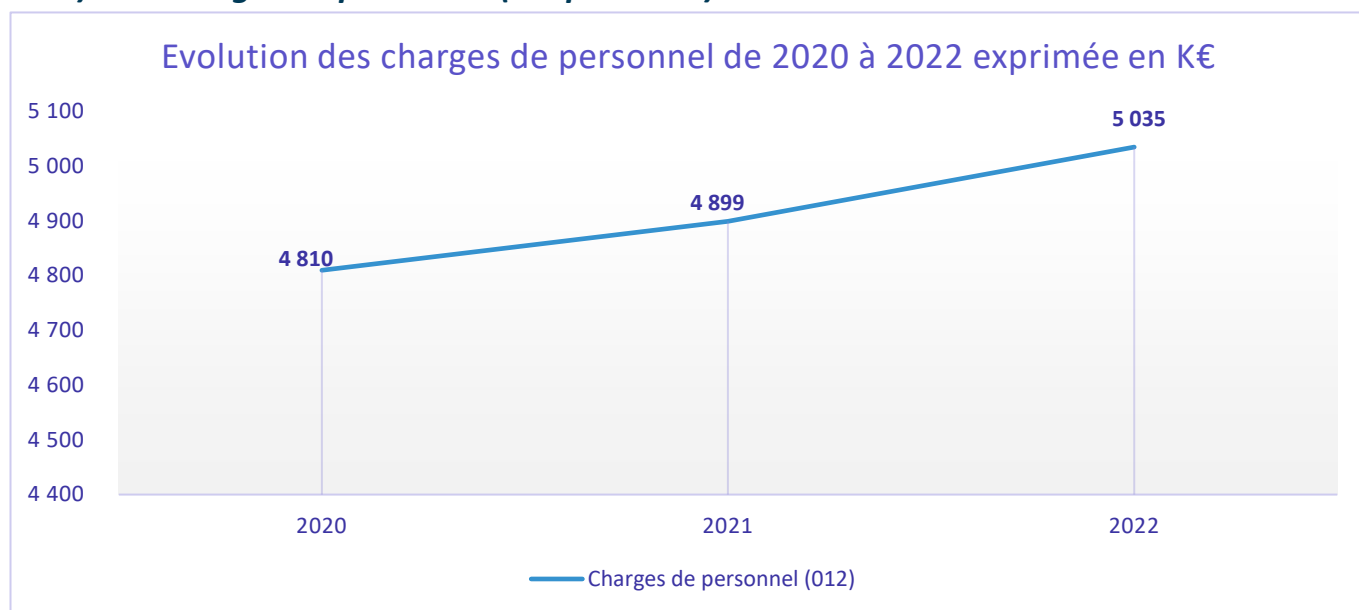
Le tableau ci-dessous représente l'évolution des dépenses à caractère général de 2020 à 2022.

Evolution des charges à caractère général (chapitre 011) de 2020 à 2022			
	2020	2021	2022*
011 - Charges à caractère général	1 820 813 €	2 215 772 €	2 241 566 €

Les charges à caractère général augmentent de 22% entre 2020 et 2021 mais seulement de 1% entre 2021 et 2022.

Certaines dépenses ont sensiblement augmenté telles que l'eau, le gaz l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation et les autres matières et fournitures.

b) Les charges de personnel (chapitre 012)



Les dépenses de personnel constituent le 1^{er} poste de dépense de la ville de Bihorel et représentent 59% des dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2022.

La ville observe une augmentation des charges de personnel sur ces dernières années qui s'explique par plusieurs facteurs qui seront développés ci-dessous.

Les augmentations du SMIC en 2022 (de 10,48€ de l'heure à 11,07€) ont eu un impact sur la rémunération du personnel du périscolaire rémunéré à l'heure.

Un reclassement de la catégorie C au 01/01/2022 a généré une augmentation de 17 100€.

Les Auxiliaires de Puériculture, cadre d'emplois de la catégorie C, se sont vues intégrées à la catégorie B au 01/01/2022 impliquant une dépense supplémentaire de 7 500€.

La valeur du point d'indice a été augmentée de 3,5 % au 01/07/2022 générant une augmentation sur 2022 de 44 000€.

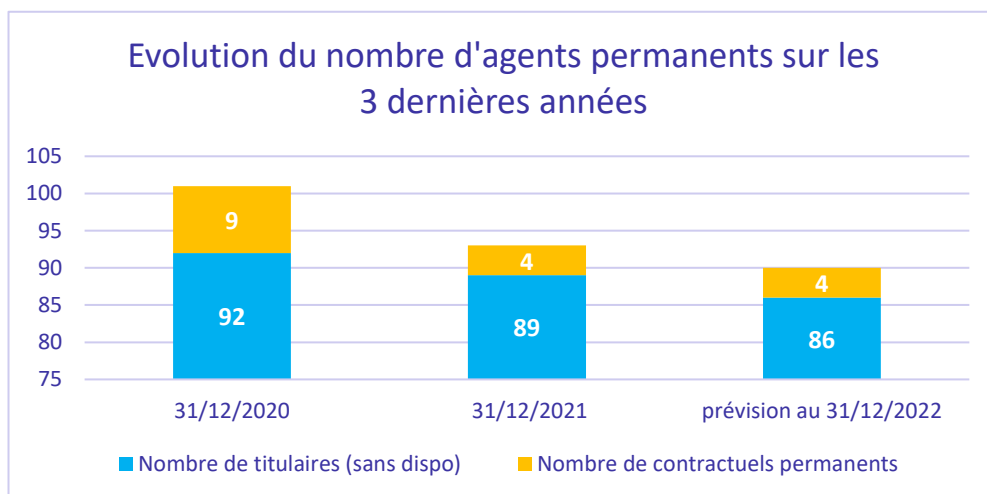
Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) incluant les avancements d'échelon et les avancements de grade correspond à 40 300€

La prime de précarité de fin de contrat a été versée à hauteur de 18 600 €. Le recrutement de deux apprentis non prévus au budget a généré une dépense de 4 000€. Les élections législatives et présidentielles ont également impliqué des dépenses de personnel à hauteur de 24 000€.

Le taux de cotisation de l'assurance du personnel est passé de 4,59% en 2021 à 5,98% en 2022 impliquant une augmentation de 30 000€.

- **Evolution et répartition des effectifs de 2020 à 2022 et nombre d'ETP**

Nombre d'agents	31/12/2020	31/12/2021	prévision au 31/12/2022
Nombre de titulaires (sans dispo)	92	89	86
Nombre de contractuels permanents	9	4	4
Nombre d'agents non permanents	62	64	52
Effectif total	163	157	142

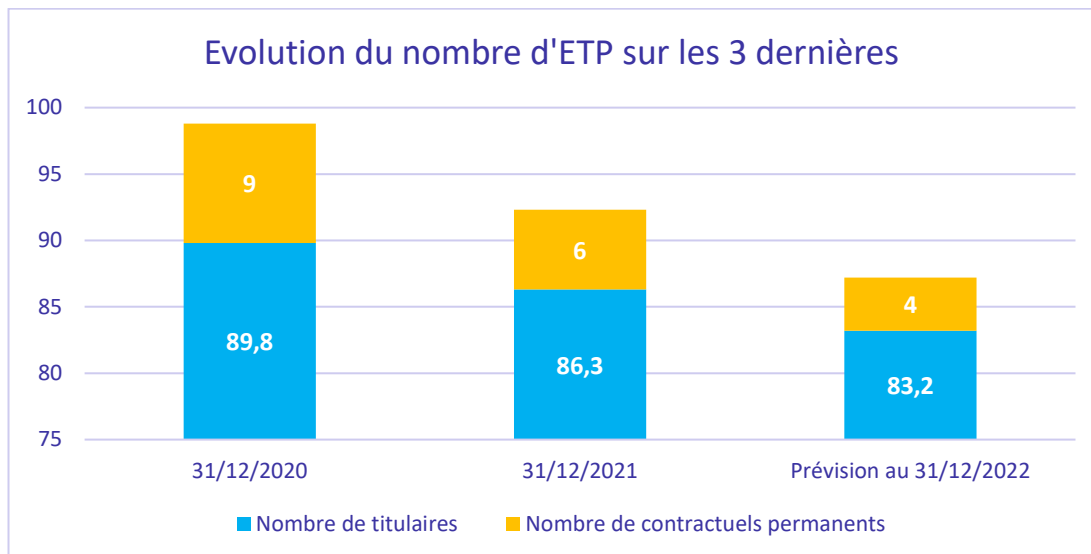


Les contractuels permanents incluent les agents de remplacement ainsi que ceux nommés en attente de recrutement d'un fonctionnaire.

Les contractuels non permanents représentent les agents recrutés sur un motif d'accroissement temporaire ou saisonnier. Cet effectif comprend notamment les agents animateurs du service Jeunesse par exemple.

	31/12/2020	31/12/2021	Prévision au 31/12/2022
Agents titulaires en disponibilité	5	5	6

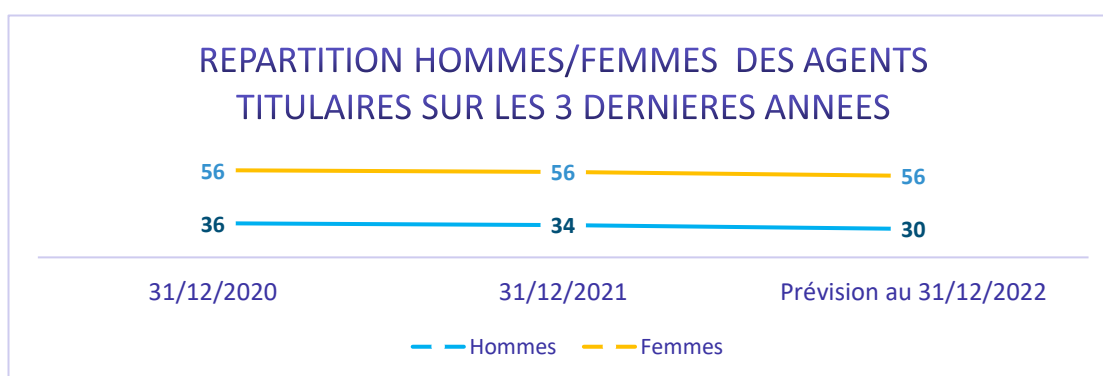
Nombre ETP	31/12/2020	31/12/2021	Prévision au 31/12/2022
Nombre de titulaires	89,8	86,3	83,2
Nombre de contractuels permanents	9	6	4
TOTAL ETP	98,8	92,3	87,2



Nombre d'agents à temps partiel	31/12/2020	31/12/2021	Prévision au 31/12/2022
Agents titulaires	10	15	12

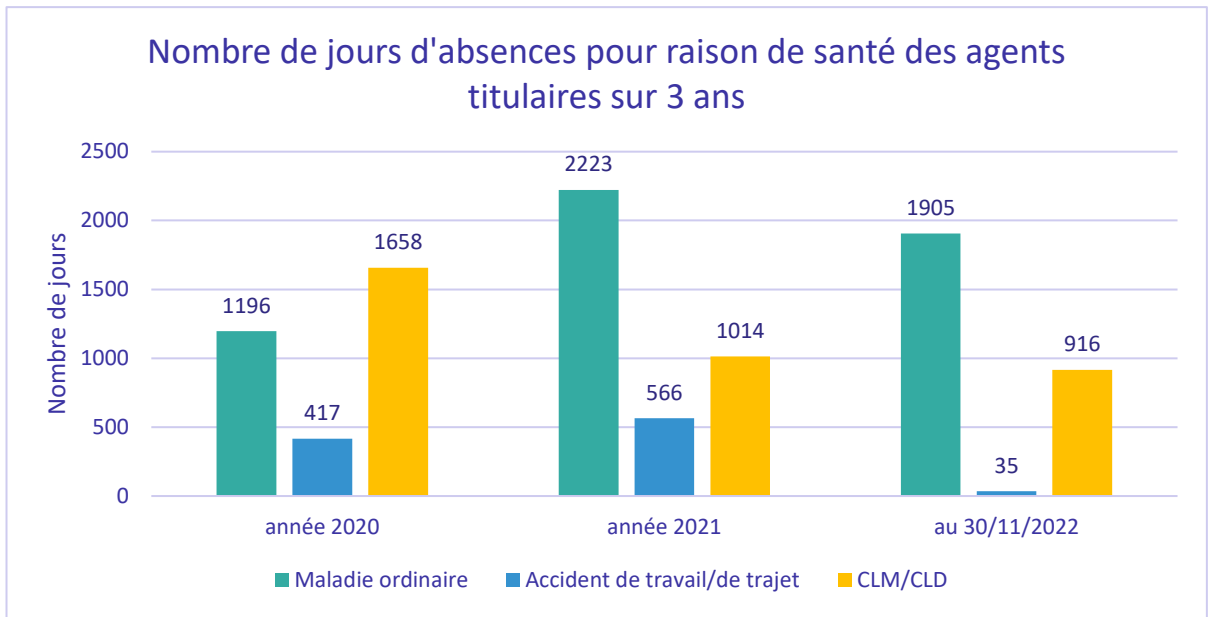
- **Rapport Hommes/ Femmes**

Répartition titulaires HO/FE	31/12/2020	31/12/2021	Prévision au 31/12/2022
Hommes	36	34	30
Femmes	56	56	56
Hommes %	39,13%	37,78%	34,80%
Femmes %	60,87%	62,22%	65,20%



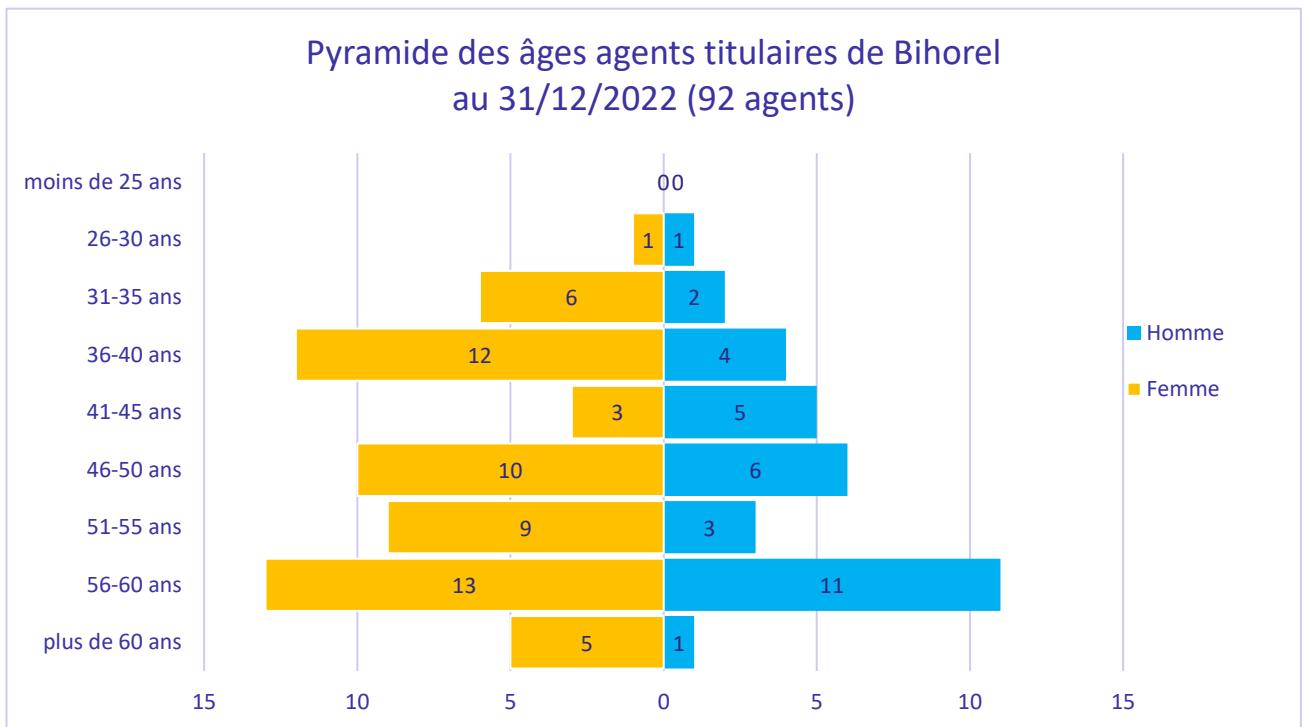
- **Evolution de l'absentéisme**

Jours d'absence titulaires	année 2020	année 2021	au 30/11/2022
Maladie ordinaire	1196	2223	1905
Accident de travail/de trajet	417	566	35
CLM/CLD	1658	1014	916
TOTAL jours d'absences tous motifs confondus	3271	3803	2856



Nombre d'agents par type de maladie	2020	2021	au 30/11/2022
Maladie ordinaire	39	42	60
Accident de travail/de trajet	7	4	1
CLM/CLD	5	5	3

- **Pyramide des âges**



La pyramide des âges des agents titulaires de la Ville de Bihorel nous indique que 42 agents ont dépassé les 50 ans. Pour le moment, aucun départ à la retraite n'a été officialisé pour l'année 2023.

c) Les charges liées à la péréquation

Ce chapitre est constitué de deux éléments : l'attribution de compensation à verser à la Métropole et le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et communale) à reverser à l'Etat.

Le FPIC est le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il s'agit d'un mécanisme de solidarité avec les communes considérées comme 'moins favorisées ».

Evolution des charges de péréquation en € et en % / fiscalité reversée					
Années	2020	2021	2022*	Evolution en € 2022/2021	Evolution en % 2022/2021
Attribution de compensation (Métropole)	752 941	446 617	446 617	0	0%
FPIC (Etat)	7 490	3 371	1 965	-1 406	-41%
Total charges de péréquation (014)	760 431	449 988	448 582	-816	0%

Les charges d'attribution de compensation à verser à la métropole baissent de manière significative (-306 K€) entre 2020 et 2021 puis se maintiennent sur 2022.

d) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Evolution des autres charges de gestion courante exprimés en €			
	2020	2021	2022*
Indemnités des élus (6531+6532+6533+6535)	109 351	115 209	116 935
Subventions aux associations (6574)	399 419	406 380	410 545
Subvention aux CCAS (657362)	60 000	75 000	70 000
Subvention au SI2B (65548)	40 000	52 000	49 600
Autres dont participation fonctionnement écoles privées + dérogations (6558)	67 888	66 482	71 242
Autres charges (651X + 65738+65888+6541)	11 477	10 256	16 408
TOTAL Autres charges de gestion courante (65)	688 135	725 327	734 730

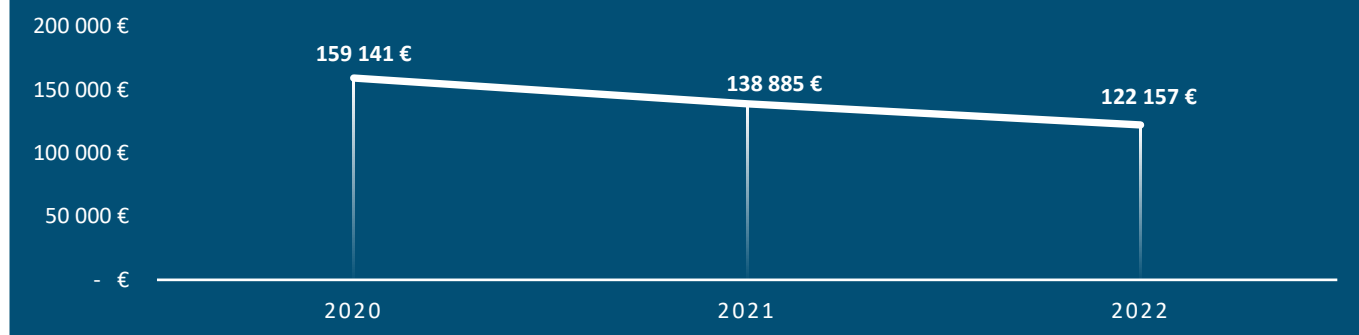
Ce chapitre regroupe les subventions de fonctionnement versées aux associations, les indemnités et cotisations des élus, la subvention d'équilibre versée au CCAS et la contribution financière obligatoire au SI2B aussi appelé participation communale pour contribuer à l'équilibre budgétaire de ce budget annexe et les contributions obligatoires versées aux autres organismes (écoles privées, écoles des autres villes pour les dérogations). Les subventions versées aux associations sont plutôt stables sur ces trois dernières années.

e) Les charges financières (chapitre 66)

Le tableau ci-dessous montre que les intérêts de la dette ont diminué de 24% entre 2020 et 2022. En effet, la municipalité n'a pas souhaité contracter de nouvel emprunt sur la mandature précédente (2014 à 2020) ce qui a eu pour effet de voir diminuer de façon drastique les intérêts d'emprunt. Bien qu'un nouvel emprunt ait été contracté sur l'exercice 2021 avec un remboursement des intérêts prévu à partir de décembre 2021, le montant des charges financières continue de diminuer :

Evolution des frais financiers de 2020 à 2022 (montants exprimés en €)			Evolution en % 2022/2020	
Années	2020	2021		2022*
Intérêts d'emprunt (intérêts échéance et ICNE)	159 141	138 885	122 157	-23%

EVOLUTION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT DE 2020 ET 2022 (INTÉRÊTS ÉCHÉANCE, ICNE ET COMMISSIONS LIGNE TRESO)



3. Principaux ratios et indicateurs financiers et budgétaires 2020-2022

Les ratios financiers fonctionnent à l'image de signaux d'alerte, permettant de détecter rapidement et facilement des difficultés ou des potentialités financières de la collectivité. Autrement dit, les ratios sont utiles pour conduire une analyse financière communale et envisager l'avenir. En revanche, il est impératif de les comparer à des communes de strates comparables.

- **L'épargne ou l'autofinancement**

Le niveau de l'épargne est un indicateur essentiel traduisant la santé financière d'une collectivité.

L'épargne de gestion, aussi appelée « EG » : elle caractérise l'évolution des dépenses et recettes courantes de la ville (hors éléments financiers et exceptionnels). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne santé financière de la commune.

L'épargne brute (aussi appelée « CAF » brute ou capacité d'autofinancement brute) mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette. Il s'agit de l'un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux, elle permet de :

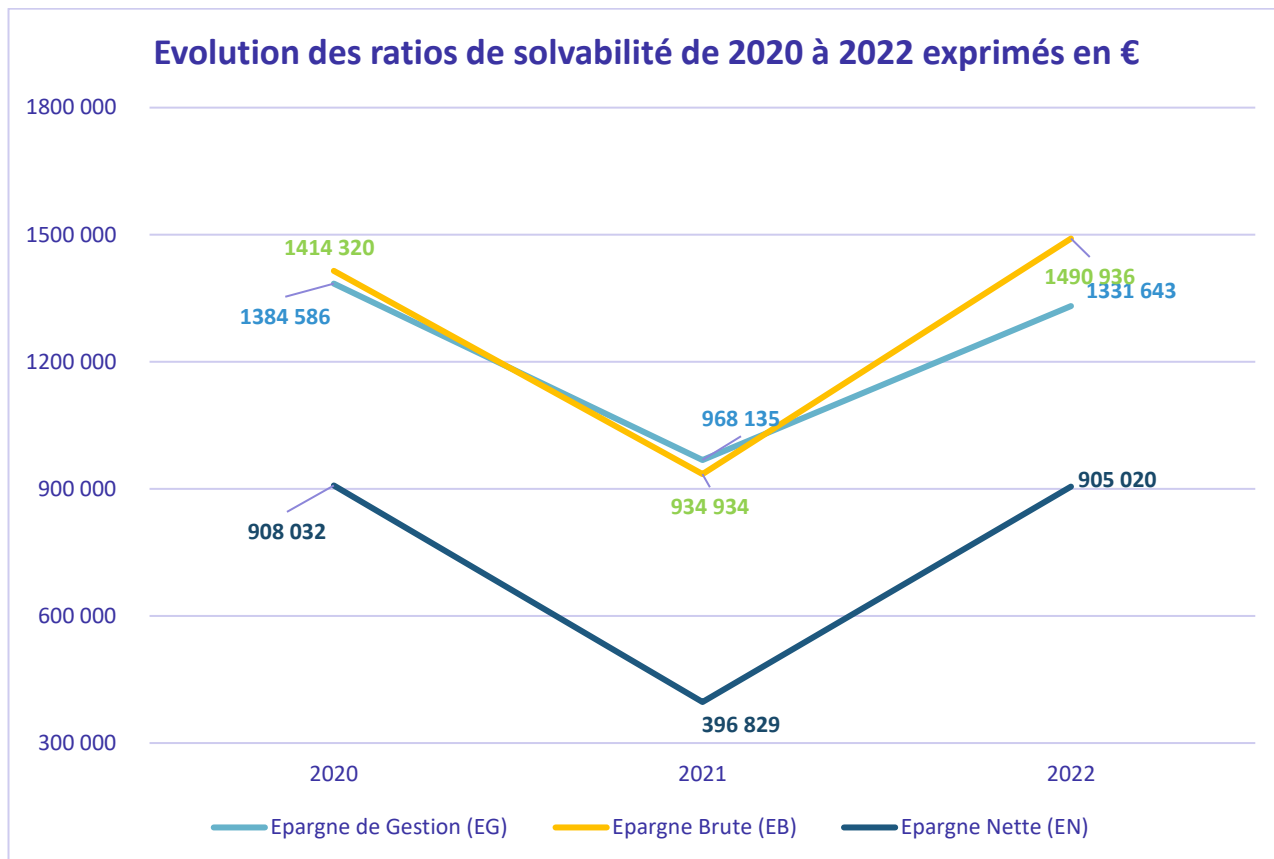
- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

Le taux d'épargne brute se calcule en divisant l'épargne brute par les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio est exprimé en pourcentage. Il se traduit par la part des recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement en vue de financer sa section d'investissement. Le seuil minimal d'alerte retenu est de 8% et la zone de vigilance est de 10%.

L'épargne nette (disponible) ou « CAF » nette ou autofinancement net est calculée en soustrayant de l'épargne nette le remboursement du capital de la dette. C'est ce qu'il reste pour financer les investissements directs.

Evolution des ratios financiers de solvabilité de 2020 à 2022 (montants exprimés en €)			
	2020	2021	2022*
Recettes courantes (A) (chapitre 013+ 70 + 73 + 74 + 75)	9 463 742	9 258 232	9 791 345
Dépenses courantes (B)	8 079 156	8 290 097	8 459 702
Epargne de Gestion (EG) C = A - B	1 384 586	968 135	1 331 643
Résultats financiers (76-66) (D)	-138 054	-121 742	-108 778
Résultats exceptionnels hors cession d'immo (E)	167 788	88 541	268 070
Epargne Brute (EB) F = C + D + E	1 414 320	934 934	1 490 914
Remboursement courant du capital de la dette (G)	593 916	623 732	666 379
Créances sur des collectivités (compte 276351) (H)	87 628	85 627	80 463
Epargne Nette (EN) I = F - G + H	908 032	396 829	905 020

La capacité de financement des investissements de la collectivité s'apprécie notamment par les niveaux d'épargne qu'elle peut atteindre.



4. La dette

Il s'agira en particulier d'analyser la structure et l'évolution de l'encours de dette et des annuités.

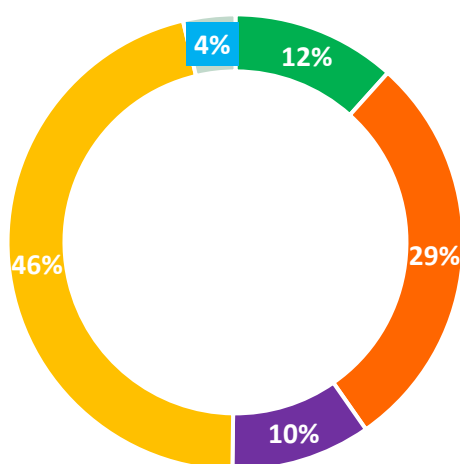
- **Stock de dette au 31/12/2022**

Au 31/12/2022, la ville de Bihorel compte 10 emprunts contractés auprès de différents établissements bancaires pour un encours qui s'élève à 3 237 K€.

Répartition par prêteurs au 31/12/2022 :

Répartition des emprunts par prêteurs (montants exprimés en €)			
Prêteurs	Encours au 31/12/2022	K initial Emprunté	Répartition de l'encours restant dû par prêteurs %
CDC	377 049	779 000	12%
Caisse d'Epargne	927 646	1 333 695	29%
La Banque Postale	320 833	350 000	10%
Caisse Française de Financement local	1 491 568	4 676 399	46%
Crédit Agricole	119 884	719 300	4%
TOTAL	3 236 981	7 858 394	100%

Répartition de l'encours restant dû par prêteurs %



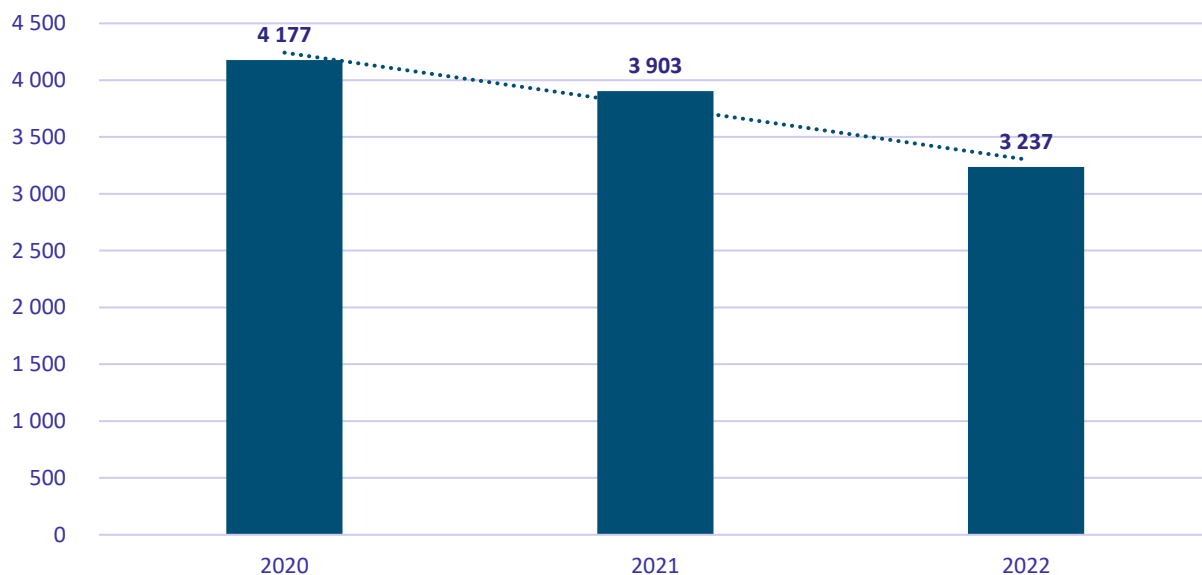
■ CDC ■ Caisse d'Epargne ■ La Banque Postale ■ Caisse Française de Financement local ■ Crédit Agricole

- **Evolution de l'encours de dettes :**

Après plusieurs années sans réaliser d'emprunts, la ville a contracté un nouvel emprunt de 350 K€ en 2021 et malgré ce nouvel emprunt, l'encours de dettes continue à diminuer. L'encours de dette diminue de 23% par rapport à 2020.

Evolution de l'encours de dette en K€				Evolution en % 2022/2020
	2020	2021	2022	
Encours de dette au 31/12	4 177	3 903	3 237	-23%

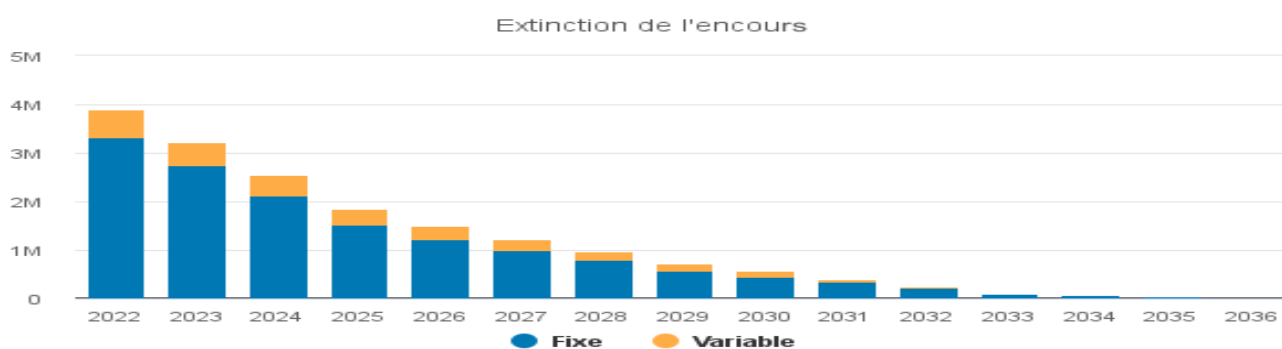
Evolution de l'encours de dette de 2020 à 2022 en K€



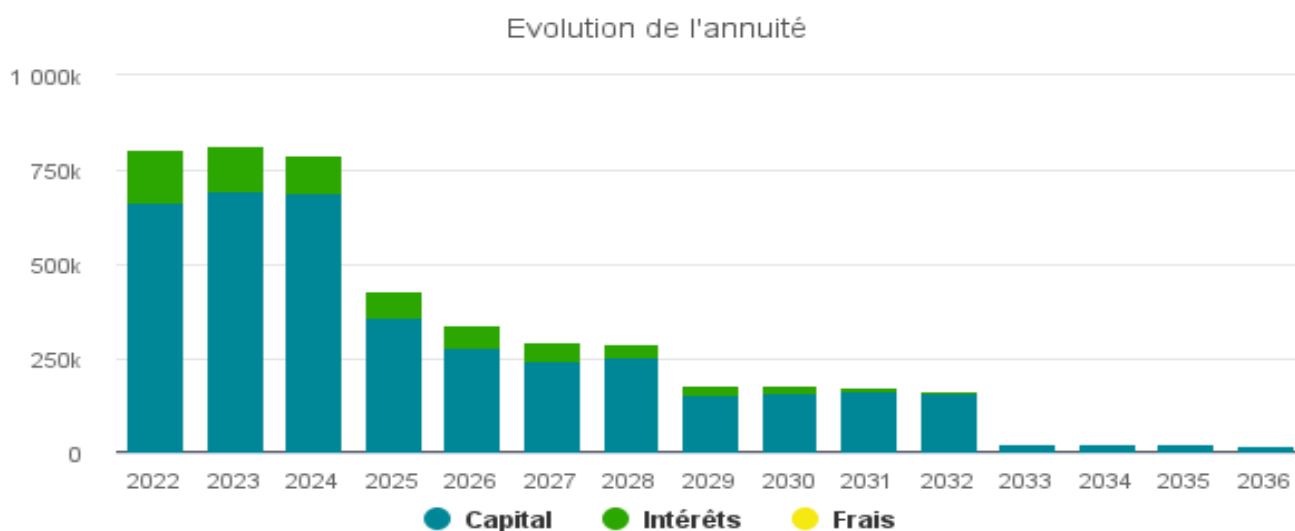
- Répartition de l'encours au 31/12/2022

Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2022							
Catégorie (A)	Encours 01/01 (B)	Tirage (C)	Annuité (D)	Intérêts (E)	Capital	Solde (G)	Encours 31/12 (H) = B + C - F
					Amort. (F)		
EMPRUNTS EN EUROS	3 903 358,91	0,00	805 747,29	139 369,27	666 378,02	805 747,29	3 236 980,89

- Extinction de l'encours de dette au 31/12/2022



➔ Evolution de l'annuité au 31/12/2022



- Ratio de désendettement

Ce ratio permet d'estimer au bout de combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.

Evolution du ratio de désendettement			
	2020	2021	2022*
Dettes au 31/12	4 177 090	3 903 359	3 236 981
Epargne brute	1 414 320	938 306	1 490 914
Ratio de désendettement	2,95	4,16	2,17

Le ratio atteint en 2022 est tout à fait raisonnable et bien en-dessous des seuils d'alerte préconisés.

B. Analyse rétrospective en investissement de 2020 à 2022

Il s'agit à présent de procéder à l'étude des dépenses d'équipement réalisées par la ville et aux modalités de financement.

1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, aussi appelé FCTVA, la Taxe d'aménagement, les subventions d'équipement, les emprunts et les excédents de fonctionnement capitalisés. Les recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à des encaissements mais participant à l'autofinancement sont : les amortissements, les provisions et les opérations patrimoniales.

L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

RECETTES D'INVESTISSEMENT (montants exprimés en €)			
	2020	2021	2022*
Résultat antérieur d'investissement reporté (001)	0	8 41 1	166 257
FCTVA (10222)	122 598	140 964	146 286
Taxe aménagement (10226)	0	4 508	0
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	1 236 619	858 803	1 267 766
Subventions d'investissement (13)	77 524	157 200	107 120
Emprunts ou dettes assimilés (16)	0	350 375	0
Autres immobilisations financières Remboursement emprunt métropole (27)	87 628	85 627	80 463
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	1 524 369	1 609 887	1 767 894
Opérations patrimoniales (amortissements, Renégociation de dettes, travaux en régie, cessions...)	227 377	230 491	479 378
RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES	1 751 746	1 836 378	2 247 272

La ville a perçu 1 767 K€ de recettes réelles d'investissement :

- 146 K€ de FCTVA en 2022 contre 140 K€ en 2021 ;
- 107 K€ de subvention d'investissement en 2022 contre 157 K€ en 2021 ;
- 1 267 K€ d'excédent de fonctionnement capitalisés en 2022

La ville a perçu 479 K€ de recettes d'ordre d'investissement.

2. Les dépenses d'investissement

Il peut s'agir, soit de l'achat d'un bien mobilier destiné à l'équipement des services (véhicules, ordinateurs, gros outillage), soit de la construction d'un équipement immobilier (gymnase, école, salle polyvalente) ou de travaux importants, de mises aux normes sur le patrimoine immobilier déjà existant.

Chaque année, la municipalité engage des travaux pour mettre en œuvre sa politique afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle se modernise également afin d'optimiser l'efficacité du service rendu aux administrés. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers disponibles à leur financement.

Le tableau ci-dessous retrace leurs évolutions :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (montants exprimés en €)			
	2020	2021	2022
Résultat antérieur reporté	289 434	0	0
Remboursement d'emprunt (16)	593 916	624 381	666 378
Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	859 329	984 543	774 814
Autres (10226, 204)	0	61 197	0
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 453 245	1 670 121	1 441 192
Opérations patrimoniales	655	0	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOTALES	1 453 900	1 670 121	1 441 192

Les dépenses d'investissement à la rédaction du ROB s'élèvent à 1 441 K€. Dans les dépenses d'investissement, il est fondamental de distinguer les dépenses d'équipement 775 K€ et les dépenses financières 666 K€.

Voici le détail des dépenses d'équipements (775 K€)

→ 41 K€ pour le service éducation/jeunesse/petite enfance :

- Ecoles maternelles 8 K€ - acquisition de vélos à pédales, de matériel de motricité, de tapis EPS, de plan d'escalade, de passerelle de motricité, de panneaux d'affichage, de mobilier pour bibliothèque et de deux cabanes à vélos ;
- Ecoles primaires 4 K€ - Acquisition d'un VPI, d'une boîte à livres et de matériel informatique ;
- Garderies 1 K€ - acquisition de mobiliers et matériel (table, canapés enfants, réfrigérateur, tables et chaises) ;
- ALSH COTY : 27 K€ - Remplacement des panneaux d'affichage et rénovation de la cour ;
- Crèche : 1 K€ - acquisition de lits ergonomiques ;

→ 15 K€ pour la sécurité – Achat de défibrillateur et de deux motos pour la police municipale ;

→ 245 K€ pour la rénovation des bâtiments

- Hôtel de ville : 207 K€ - Dont 201 K€ pour l'aménagement du Rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville pour la création d'un accueil et 6 K€ pour la réalisation d'une cloison phonique et réfection local serveur ;

-
- Groupe scolaire : 19 K€ - Reprise du réseau des eaux usées maternelle Méliès et réalisation d'un diagnostic énergétique sur les écoles et la restauration ;
 - Restauration scolaire : 2 K€ - Réalisation de travaux à la restauration pour la création d'un bureau en R+1 ;
 - Equipements & bâtiments sportifs : 11 K€ - remplacement des translucides du tennis couvert ;
 - Bâtiments culturels : 5 K€ - Changement de la porte du foyer municipal ;

→ **255 K€ pour l'aménagement & le cadre de vie :**

- Cimetière : 111 K€ - Réfection allées ancien cimetière et étude hydrologique cimetière ;
- Salle polyvalente : 58 K€ - Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la salle polyvalente ;
- Aire de jeux : 26 K€ - Réfection sol et changement jeux à l'immeuble Touraine ;
- Eglise : 25 K€ - Eclairage parvis Eglise Notre Dame des Anges ;
- Equipements sportifs : 12 K€ - acquisition de buts de foot, création d'une aire de propreté au gymnase Coubertin, une étude topographique à l'hippodrome et des « cache containers » à Coubertin ;
- Jardins familiaux : 9 K€ - Acquisition et pose de WC secs, création d'une dalle pour la fourniture et la pose des toilettes, acquisition d'une cuve à eau d'une capacité de 5000 litres et achat de poubelles ;
- Environnement / mobilier urbain : 14 K€ - Banc square Tamarelle, création d'une borne électrique pour recharge des véhicules électriques sur le parking de l'Hôtel de ville ;

→ **154 K€ pour le fonctionnement des services municipaux :**

- Dont 14 K€ pour l'acquisition de véhicule (Zoé électrique) ;
- Dont 93 K€ pour l'acquisition de matériels, mobilier et logiciels ;
- Dont 47 K€ pour le renouvellement des chaudières.

→ **59 K€ pour le développement du numérique** : 19 K€ pour la mise en place du portail famille, 17 K€ pour la conception du site internet et 23 K€ pour l'acquisition de la borne interactive.

6 K€ pour la culture :

- Acquisition de mobilier/matériels : 6 K€ - Panneaux d'exposition et panneau pour le groupe d'histoire ;

Détail des dépenses financières (666 K€) au 31/12/2022 :

→ **666 K€ remboursement du capital de la dette**

III. Les orientations budgétaires 2023

L'exercice budgétaire 2023 sera sûrement le plus difficile de ce mandat pour diverses raisons, liées à la fois au contexte local et national.

Avant de détailler les mesures envisagées tant en fonctionnement qu'en investissement, il est bon de synthétiser les objectifs de construction du Budget Primitif 2023.

- **Investir** massivement dans la rénovation et l'efficacité énergétiques de nos bâtiments en actionnant tous les leviers de financement,
- **Maîtriser** l'évolution des dépenses de fonctionnement tirées à la hausse par le coût de l'énergie et l'inflation,
- **Ménager** le tissu local bihorellais avec une enveloppe de subventions aux associations égale à celle de 2022 et en gelant les taux d'imposition communale.

A. La section de fonctionnement

De nombreux facteurs viennent renforcer notre volonté de gérer au plus juste le budget de fonctionnement pour tenter de conserver une capacité d'autofinancement pour investir à la hauteur des enjeux qui se posent.

1. Des recettes impactées

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Les dotations qui composent la DGF sont globalement stables depuis plusieurs années. Il en sera de même pour 2023 à l'instar de la démographie communale qui est atone.

- Recensement 2020 → 8 363 Bihorellais (en vigueur au 1^{er} janvier 2023) contre 8 430 au 1^{er} janvier 2019 (en vigueur au 1^{er} janvier 2022).

Nous inscrirons un montant de 1 180 000 € au BP 2023.

Evolution de la DGF (en K€) de 2014 à 2022

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF	1 746	1 556	1 355	1 264	1 249	1 237	1 235	1 207	1 180

- **La fiscalité communale**

Pour la municipalité et dans ce contexte d'une inflation jamais connu depuis le début des années 80, il est absolument hors de question d'augmenter la pression fiscale sur les ménages bihorellais, d'autant qu'elle sera mécaniquement augmentée par la révision des bases locatives décidée par l'Etat à hauteur de 7,1% ; après 3,2% en 2022.

Dans cette hypothèse la ville table sur une hausse des impôts locaux d'un montant 601 654 € (hausse des bases de 7,1% et augmentation de l'assiette fiscale), ainsi ce produit passera de 5 944 354 € au BP 2022 à 6 546 008 au BP 2023.

En nous basant sur les recettes des impôts locaux réellement perçues en 2022 (6 069 914 €), la hausse est en réalité de 476 094 €.

S'agissant des droits de mutations, on observe un infléchissement en 2022, ce qui incite à la prudence pour 2023 avec un produit identique.

- **L'excédent de fonctionnement antérieur reporté**

Evolution de l'excédent de fonctionnement reporté (I. 2) en €		
	<i>Total des recettes réelles de fonctionnement y compris Excédent antérieur reporté</i>	<i>Dont Excédent de fonctionnement reporté (n-1) article 002</i>
2018	10 335 358,58 €	1 065 358,00 €
2019	10 654 503,75 €	902 103,00 €
2020	10 449 390,64 €	789 488,31 €
2021	10 511 534,12 €	1 120 205,07 €
2022	10 639 304,40 €	559 781,91 €

- **Le produit des services et du domaine**

On a pu observer en partie I la bonne tenue de ces produits grâce à une meilleure fréquentation de nos structures, au meilleur financement de celles-ci par la CAF notamment (déclaration du temps de repas en pause méridienne et donc financement), à l'indexation des loyers et à la mise en place d'une taxe d'occupation pour les travaux correspondant.

Nous continuerons sur cette année avec la décision d'augmenter de 3 à 7% nos tarifs, jeunesse, périscolaire, restauration, locations des salles.

Ces augmentations se situent encore au-dessous du niveau de l'inflation constaté au dernier trimestre 2022, mais il revient à la collectivité d'avoir une politique plus volontariste sur ces approvisionnements pour tenter d'amoindrir l'impact sur les usagers.

2. Des dépenses à stabiliser

Le contexte énergétique et économique, qui ne dépend évidemment pas de notre gestion, nous impose de compresser nos dépenses de fonctionnement pour compenser les hausses prévisibles.

- **Les dépenses liées au personnel municipal**

Sans recrutement supplémentaire, il est prévu que le « chapitre 012 - charges de personnel » augmente de 1,5 % et ce avec l'impact de la hausse du point d'indice qui donne son plein effet, la hausse de l'assurance statutaire et les mesures pourtant restreintes en nombre liées aux avancements de grade et d'échelon.

Il faudra essayer de limiter cette évolution sans porter atteinte aux conditions de travail et à la qualité des services rendus.

- **Les charges à caractère général**

La facture énergétique sera la plus difficile à anticiper et à absorber.

La ville a fait les démarches nécessaires pour être éligible à « l'amortisseur électricité » mis en place par l'Etat au 1^{er} janvier 2023 par décret du 31 décembre 2022.

Si la collectivité paie plus que 180 € le MWH, l'Etat prend en charge la moitié du prix de l'électricité qui dépasse ce seuil avec des conditions de plafond.

Des calculs sont en cours pour évaluer cette aide pour la ville qui est concernée par certains tarifs dépassant ce montant.

Les prévisions pour le BP 2023 sont les suivantes

COMPTE	LIBELLE	2021	2022	BP 2023	Variation en % 2023/2022
606120	ELECTRICITE	140 611,71 €	284 365,49 €	310 150,00 €	9 %
606121	GAZ	182 835,51 €	155 505,21 €	255 855,00 €	65 %
60621	COMBUSTIBLE	22 620,37 €	32 500,73 €	41 000,00 €	26 %
60611	EAU	30 821,48 €	40 853,78 €	42 950,00 €	5 %
TOTAL		378 910,07 €	515 247,21 €	649 955,00 €	26 %

Les denrées alimentaires sont elles aussi très impactées par l'inflation. Le nouveau marché d'approvisionnement conclu en 2021 devrait connaître une évolution à la hausse de 13,5% (coût denrées). Des mesures seront prises pour limiter le gaspillage alimentaire et réduire la composition carnée des repas afin d'anticiper les directives visant à instaurer deux repas végétariens par semaine en 2024.

- **La participation au CCAS**

Il est prévu d'inscrire une subvention d'équilibre de 60 K€ et ce compte tenu du résultat de l'exercice 2022.

La crise énergétique impose de pouvoir accompagner les foyers les plus modestes, comme ce fut le cas en cette fin d'année.

- **La participation au SI2B**

Un crédit sera inscrit correspondant aux dépenses d'amortissement de la piscine Transat et permettant de faire face à l'entretien du site qu'il convient aussi de maintenir et de sécuriser davantage face aux intrusions et vols déplorés depuis quelques mois.

Il devrait être en retrait par rapport au BP 2022 (49 600 €).

- **Un soutien réaffirmé aux associations**

Au rebours de plusieurs collectivités qui demandent aux associations de participer à l'effort de maîtrise budgétaire cette année, la municipalité fait le choix de proposer une enveloppe globale constante (en subventions de fonctionnement).

Néanmoins, une étude fine des demandes et des besoins permettra de reventiler les crédits au sein de cette enveloppe inchangée dans son volume.

Il est à noter qu'une subvention exceptionnelle d'investissement de 25 000 € sera inscrite pour accompagner le centre social Pernet dans son projet d'extension / rénovation.

Cette somme sera débloquée, après délibération, en cas de démarrage effectif de l'opération et de soutien de la ville de Rouen qui a également été sollicitée sur ce dossier.

- **Les intérêts de la dette**

Le remboursement des intérêts de la dette en 2023 sera de 125 782 €.

B. La section d'investissement

Plus que jamais, tous nos efforts de gestion sont tournés vers la constitution de marges de manœuvre permettant d'investir durablement. Depuis 2022, nous fléchons nos investissements sur quelques bâtiments les plus énergivores.

Tout l'enjeu consiste à monter les meilleurs dossiers, c'est-à-dire orientés vers la performance énergétique, pour obtenir des financements et concours extérieurs. La ville ne peut engager de travaux d'envergure si elle n'obtient pas au moins 50% de subventions. C'est une règle d'or qu'il faudra appliquer. Ceci ne concerne pas les travaux de moindre importance ou de gros entretien bien entendu.

1. Les recettes d'investissement

- **L'autofinancement**

La CAF brute et la CAF nette de l'exercice 2022 sont nettement supérieures à l'exercice 2021.

Il est raisonnable de tabler sur un montant d'investissement de 800 K€ à 900 K€.

L'autofinancement viendra principalement de cette épargne car il n'est a priori pas prévu de souscrire d'emprunt en 2023. L'objectif est de maintenir le niveau d'endettement de la ville entre 2020 et 2026, fin du mandat.

Les fonds propres seront abondés par la cession de la maison du 31 rue de Libération pour un montant de 295 000 €. La signature finale devrait intervenir au 1^{er} semestre 2023.

La cession à venir de la parcelle du presbytère permettra de conforter nos travaux, en matière de rénovation énergétique du patrimoine scolaire notamment.

Le FCTVA devrait générer une recette d'environ 119 000 € au regard du montant d'investissement effectué en 2022.

- **Les financements extérieurs**

Comme évoqué en introduction, il est donné comme consignes aux services et notamment aux services de la commande publique et du suivi des subventions, de rechercher le maximum de partenaires possibles pour concourir au financement de nos projets structurants, au premier rang desquels l'Etat, le Département et la Région.

Nous allons également puiser massivement dans le FASIL (Fonds d'Aide et de Soutien à l'Investissement Local) géré par la Métropole. La ville de Bihorel dispose d'une enveloppe pour le mandat de 660 K€ environ, enveloppe sur laquelle aucune demande n'a encore été faite.

2. Les dépenses d'investissement

Pour respecter nos engagements, nous mènerons une politique d'investissement plus ambitieuse, qui tiendra compte à la fois des attentes des habitants mais aussi de l'impératif de transition écologique et énergétique.

Nous travaillons actuellement à la proposition d'un Plan Pluriannuel d'Investissement pour tenter de planifier et étaler la charge financière sur la mandature.

- **La rénovation thermique et énergétique de l'école élémentaire Claudie HAIGNERE**

Des crédits avaient déjà été inscrits au BP 2022. Il est proposé de les reporter sur le nouvel exercice budgétaire.

En plus des travaux d'isolation qui constituent la priorité, une étude est en cours avec la Société Publique Locale « ALTERN » sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires sur ce bâtiment afin de tendre vers l'autoconsommation partielle ou totale. Une chose est sûre à ce stade, une telle installation ne peut être intéressante et rentable sur le moyen terme sans les subventions publiques extérieures.

Enfin, la ville va recourir aux Certificats d'Economie d'Energie pour financer ce projet de rénovation. Cet apport est estimé à 50 K€.

- **Les travaux d'accessibilité**

Il s'agit de la deuxième priorité d'investissement de la ville afin de respecter le schéma d'accessibilité qui a été élaboré.

Nous souhaitons reconduire les travaux prévus à l'école Jean MACE en la matière.

- **Création d'un club house au tennis club**

Le projet tel qu'inscrit au BP 2022 est reconduit pour 2023 pour un montant total de 205 K€. Toutes les pistes de financement sont explorées pour réduire la part restant à la charge de la ville (Etat, FACIL Métropole, Agence Nationale du Sport, Fédération Française de Tennis, fonds propres de la section).

- **L'état de la réflexion sur la salle multifonctions**

La mission confiée à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été stoppée au niveau de l'achèvement de l'étude qui nous a été livrée. En effet, au regard des besoins et des objectifs assignés, l'enveloppe globale atteignait 9 millions d'euros TTC, avec un reste à charge trop important pour la collectivité.

Il a été arbitré de retravailler à un programme moins ambitieux, davantage centré sur la diffusion culturelle et la réception pour atteindre un reste à charge pour la ville de 3 millions d'euros TTC maximum, soit une dépense globale prévisionnelle de 5 millions d'euros TTC.

Un groupe d'élus et de techniciens travaille au recensement précis des besoins et sur la rationalisation des surfaces de bâtiments.

- **La renaturation de la ville**

Nous souhaitons poursuivre cette politique en complétant l'aménagement commencé sur l'esplanade Pompidou au Chapitre et au parc de l'Argillère en lien avec le Comité Citoyen Ecologique Bihorellais.

Le quartier du Chapitre va connaître une intense période de travaux avec le réaménagement et la renaturation du grand parking et des abords de l'école Méliès, et ce pour un montant de travaux de 1 million d'euros pris en charge par notre PPI Métropole.

Une expérimentation de verdissement d'allées du cimetière sera menée.

- **Un meilleur équipement technique**

Un nouveau véhicule électrique sera acquis pour les services techniques ainsi que des engins de manutention et de propreté permettant aux services d'être plus autonomes et plus réactifs, la propreté de la ville étant un objectif clairement réaffirmé par la municipalité.

Dans le même esprit mais s'agissant de l'aspect culturel et animation, un nouvel équipement technique de lumières sera acquis pour accueillir les spectacles dans de meilleures conditions au p'tit Lido ; cet équipement mobile pourra s'adapter à différentes scènes et notamment être transposé dans la nouvelle salle polyvalente lorsqu'elle sera construite et mise en service.

CONCLUSION

Nos marges de manœuvre, malgré le contexte inflationniste que nous connaissons, sont très correctes. En effet, la bonne tenue de l'exercice 2022 et les prévisions 2023 laissent entrevoir une capacité d'investissement confortable cette année. Il faut néanmoins garder une ligne de conduite très rigoureuse au niveau du fonctionnement.

C'est dans cet état d'esprit que nous élaborons actuellement le Budget Primitif.

En attendant, il est proposé au conseil municipal de prendre acte du débat sur la base de ce rapport d'orientations budgétaires.